

Jean-François LONGEOT

votre sénateur
vous informe

Info-Sénat :

l'actualité de votre sénateur

N° 79 – 4 mai 2020

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS



Flash Info Covid-19



AU SÉNAT



Réunion du groupe de l'Union centriste

Les sénateurs du groupe de l'Union centriste se sont réunis en visioconférence le 28 avril.

Le **plan de déconfinement**, le **projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire**, la **situation dans les départements** étaient notamment à l'ordre du jour de cette séquence.

Brune POIRSON, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire auditionnée sur la gestion des déchets

Les sénateurs de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable dont Jean-François LONGEOT est secrétaire, ont entendu la secrétaire d'Etat Brune POIRSON sur les répercussions de la crise du Covid-19 sur la **gestion des déchets**.

Le sénateur s'est à nouveau inquiété de la **recrudescence des dépôts sauvages** largement liée à la fermeture d'un grand nombre de déchèteries qui peuvent constituer **un risque sanitaire accru et nécessitent la réquisition des agents municipaux dans un contexte de confinement**.

La secrétaire d'Etat a indiqué que **40 % des déchèteries publiques** étaient **rouvertes à ce jour** et que le Gouvernement avait veillé à communiquer sur l'autorisation des sorties pour les particuliers qui peuvent porter leurs déchets dans les déchèteries ouvertes ou les points d'apport volontaire. Elle a précisé que **75 % des déchèteries privées** étaient **ouvertes** aujourd'hui mais que la **situation** demeurait **très hétérogène sur le territoire**.

Par ailleurs, Jean-François LONGEOT et ses collègues ont exprimé leur souhait de voir maintenus les objectifs ambitieux fixés par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, « ce texte visant à **apporter des réponses concrètes** » a commenté le sénateur LONGEOT. [accéder au communiqué de presse](#)



L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) auditionnée

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a entendu Bernard DOROSZCZUK, Olivier GUPTA et Philippe CHAUMET-RIFFAUD, respectivement président, directeur général et commissaire de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), sur les conséquences de la crise du Covid-19 pour la sûreté des exploitations nucléaires et la politique de prévention des risques.

Assistance aux maires sur la situation d'urgence sanitaire

Pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, la cellule de soutien des sénateurs aux maires a vocation à répondre aux questions que les élus de proximité se posent. Les réponses aux principales questions posées par les maires sont désormais mises en ligne et classées autour des thèmes suivants :

1. Protection de la santé et des personnes vulnérables
2. Organisation des communes et prérogatives du maire (Report des élections municipales / Pouvoirs des maires / Compétences des communes et prérogatives des maires / Organisation du conseil municipal et de l'exécutif municipal "sortants" dans le contexte du report des élections municipales)
3. Agents des communes
4. Ressources et dépenses des communes
5. Marchés publics
6. Activités économiques de la commune
7. Activités sociales, culturelles et éducatives de la commune

[accéder aux questions/réponses](#)





Questions de contrôle au Gouvernement

Toujours organisées selon des mesures strictes d'hygiène, de distanciation dans l'hémicycle et en effectif réduit, **les sénateurs ont interrogé le Gouvernement sur la gestion de l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences pour le pays.** [voir la vidéo](#)

Le 29 avril, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, a été interpellé sur les **conditions d'accès des enfants dans les écoles à l'occasion de la réouverture des classes** et sur le **rôle des collectivités**. Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a été interrogée sur le **soutien aux collectivités territoriales** et la **coordination**.

Le **financement des masques, les mesures sanitaires** et la **responsabilité des employeurs, la démocratie en réponse à la crise sanitaire** et la question du **tourisme** pendant cette épidémie font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.



La Délégation aux outre-mer poursuit ses auditions

La Délégation sénatoriale aux outre-mer dont Jean-François LONGEOT est vice-président poursuit ses auditions.

Elle a entendu Bertrand WILLOCQUET, directeur du département des trois océans de l'Agence française de développement (AFD), dans le cadre de l'étude de la délégation sur **l'urgence économique dans les outre-mer** à la suite de la crise de Covid-19.



La saison des mariages impactée par la crise sanitaire

Jean-François LONGEOT a cosigné un courrier à l'attention du Premier ministre afin d'attirer son attention sur les cérémonies de mariages prévues cet été.

Certaines familles **ont doré et déjà pris la décision de les reporter, d'autres poursuivent les préparatifs en s'interrogeant face aux nombreuses incertitudes.**

Le sénateur LONGEOT et ses collègues ont relayé l'inquiétude et le désarroi des familles. Ils attendent du Gouvernement des précisions sur le remboursement des dépenses engagées en cas de report ou d'annulation de la cérémonie, sur la limitation des convives, sur la libre circulation des invités venant d'autres départements ou d'autres pays.



Soutien à la filière cidricole

Dans un courrier adressé à Didier GUILLAUME, Jean-François LONGEOT et ses collègues ont attiré l'attention du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les difficultés rencontrées par la filière cidricole confrontée à une **chute importante de ses ventes**, les organisations professionnelles estimant les **pertes de chiffre d'affaire** entre 75 % et 80 %. Pour les sénateurs, les producteurs de fruits et les transformateurs de pommes à cidre vont dans les prochains mois être confrontés à des **problèmes d'excédents et de stockage**, alors même qu'il est à craindre une reprise très lente des ventes.

Les organisations professionnelles cidricoles ont finalisé une série de propositions : réouverture des distributeurs notamment les cafés-hôtels-restaurants, distillation et production d'alcool industriel entrant dans la composition des gels hydro-alcooliques, indemnisation de l'abandon d'une partie de la récolte, méthanisation...

Jean-François LONGEOT et ses collègues soutiennent et relaient la démarche de la profession. Ils attendent du Gouvernement les éventuelles dispositions prévues pour la filière cidricole et les éléments de nature à la rassurer.

Plan de déconfinement et secteur de la culture

En adressant un courrier à Franck RIESTER, ministre de la Culture Jean-François LONGEOT s'est associé à la lettre ouverte des cinq fédérations représentant près de 3 000 associations festives et culturelles.

4,8 milliards d'euros ont été dépensés en 2019 pour l'organisation de fêtes et manifestations culturelles diverses. Pour 2020, 80 % d'entre elles ont déjà prévu l'annulation de leurs activités jusqu'à fin août.

Pour Jean-François LONGEOT, la question se pose de savoir **quel cadre sera appliqué pour les rencontres culturelles** et **envisager de façon collective la reprise** de ce secteur essentiel.

Le sénateur attend du Gouvernement des précisions sur la levée des interdictions des rassemblements de plus de 100 personnes, sur l'accompagnement des prestataires de ce secteur, sur le rôle des assurances et la hauteur des indemnisations.

Pour Jean-François LONGEOT « **soutenir ce secteur de la culture, notre culture commune, c'est soutenir au fond ce qui fait le plaisir d'être français** ».





Concurrence des centres commerciaux face aux petits commerces

Jean-François LONGEOT a interpellé le Premier ministre sur la réouverture des commerces le 11 mai et plus particulièrement des centres commerciaux de plus de 40 000 m², zones commerciales ZACOM.

Dans son courrier à l'attention d'Edouard PHILIPPE, le sénateur rappelle que dans le cadre du plan de déconfinement, les préfets décideront de l'ouverture des centres commerciaux de plus de 40 000 m².

« **Les commerces de centres-villes et des marchés ont été sacrifiés au cours de cette pandémie** » a déclaré Jean-François LONGEOT qui déplore les abus de la grande distribution.

Au vu du maintien des équilibres de toutes formes de commerces et surtout du soutien des centres-villes, le sénateur attends du Gouvernement les conditions de maintien de la fermeture des centres commerciaux de plus de 40 000 m² et zones commerciales jusqu'à la fin de cette crise sanitaire.

Difficultés rencontrées par les professionnels de la coiffure

Jean-François LONGEOT a été interpellé par l'**Union nationale des entreprises de coiffure (UNEC) de Franche-Comté** quant à la situation préoccupante de la profession au regard du confinement. Il a relayé leurs inquiétudes à Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances.

L'UNEC qui a élaboré un plan d'urgence, a formulé des propositions s'articulant sur des mesures économiques, sociales et environnementales structurantes afin que les entreprises de ce secteur puissent **survivre à la crise économique** avec notamment :

- une défiscalisation des heures supplémentaires
- des aides financières permettant d'acquérir des équipements de protection
- l'exonération totale des charges pendant 3 mois, quelque soit la taille de l'entreprise
- l'activation d'un dispositif d'indemnisation de perte d'exploitation en lien avec les compagnies d'assurance
- le maintien du bénéfice du fonds d'indemnisation pour les entreprises qui ne pourront pas rouvrir le 11 mai au regard des contraintes matérielles de mise en œuvre du plan de prévention.

Le cabinet du ministre a rappelé que le Gouvernement avait déjà mis en place une [palette large d'outils](#) permettant d'accompagner les entreprises et leur assurer la trésorerie nécessaire pour franchir la période de ralentissement, voire d'arrêt d'activité liée au Covid-19.

A ce stade, le cabinet rappelle que :

- le Premier ministre a déjà annoncé que le **dispositif d'activité partielle** restera en place **jusqu'au 1er juin**.
- sur la demande de **défiscalisation des heures supplémentaires** : à l'occasion de l'examen du 2nd PLFR, il a été voté un **rehaussement du plafond** s'appliquant à la défiscalisation, passant ainsi de 5 000 à 7500 euros par an ; les 2 500 euros par an devant correspondre à des heures supplémentaires ou complémentaires effectuées entre le 16 mars 2020 et le dernier jour de l'état d'urgence sanitaire.
- concernant le surcoût que va générer **l'acquisition du matériel de protection** sanitaire : la LFR2 contient une disposition instaurant un **taux réduit de 5,5 % de TVA** sur les masques et tenues de protection adaptés à la lutte contre la propagation du Covid-19. Il en va de même sur les gels hydroalcoolique. Auparavant, c'était un taux à 20 % qui s'appliquait.

« **Dans le double contexte de crise que nous traversons, nous devons œuvrer pour venir en aide aux petites entreprises et soutenir leur activité** » a commenté Jean-François LONGEOT qui demeure en attente des suites que le Gouvernement entend donner au reste des propositions formulées par la profession.

Pour une fête nationale 2020 dédiée à ceux qui se sont mobilisés et engagés contre le Covid-19

A l'initiative de François JOLIVET, député de l'Indre, un courrier cosigné par Jean-François LONGEOT et plusieurs de ses collègues parlementaires, a été adressé à Emmanuel MACRON, Président de la République lui suggérant de **dédier cette année la Fête nationale du 14 juillet aux Français qui se sont engagés** et qui **se sont mobilisés** contre l'épidémie de Covid-19.

« **La France leur doit beaucoup, nous souhaitons que cette journée singulière soit dédiée à l'ensemble de nos soignants, aux forces de sécurité ainsi qu'à nos sapeurs-pompiers, mais également à nos caissières, postiers, agriculteurs, à tous ceux qui nous font vivre** » a commenté Jean-François LONGEOT.

A cette mesure symbolique, les parlementaires suggèrent par ailleurs un **dispositif de reconnaissance nationale aux enfants de soignants décédés** de leur engagement contre le Covid-19 ou à l'extension d'un dispositif existant.





Face au Covid-19 l'Europe et ses concitoyens ont besoin de solidarité

Le 23 avril, s'est tenu un Conseil européen réunissant les chefs d'Etat et de Gouvernement sur la réponse économique commune à la crise du coronavirus. Hervé MARSEILLE, président du groupe Union centriste au Sénat, Jean-François LONGEOT, sénateur du Doubs, et 36 de leurs collègues ont appelé à **davantage de coordination** et à une **solidarité accrue entre les Etats membres**.

« L'ensemble des enjeux économiques et budgétaires mais aussi stratégiques et environnementaux auxquels nous faisons face, imposent une **réponse commune des Etats membres**, élaborée dans la concertation entre eux et avec les institutions de l'Union européenne. Face à cette épidémie et à ses conséquences, **c'est bien de solidarité dont l'Europe et ses citoyens ont besoin** » a commenté Jean-François LONGEOT. [accéder à la tribune](#)



Jean-François LONGEOT a déposé une question écrite sur :

• L'avenir des infirmières et infirmiers libéraux

Jean-François LONGEOT attire l'attention du ministre des Solidarités et de la Santé sur **l'avenir des infirmières et infirmiers libéraux**.

Face à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, ces derniers déplorent des conditions de travail difficiles, un questionnaire auprès de leur profession relatant que près de 87 % des professionnels n'ont pas suffisamment de matériel quand 95 % signalent un manque de surblouses.

Mais leur mal-être est davantage structurel et le contexte actuel n'apporte qu'un stress supplémentaire à des préoccupations pré-existantes. Il s'agit notamment du constat d'un parcours de soins qui gagnerait à être davantage intégré entre la ville et l'hôpital, au service notamment du suivi des maladies chroniques, afin d'acter le virage ambulatoire prôné par l'État mais qui reste difficilement perceptible et concret.

De même, considérant que les infirmières et infirmiers libéraux, en première ligne contre le virus actuel, mais pas uniquement, car **au plus près du quotidien des patients** dans notre système de santé, peuvent et sont désireux d'apporter une plus-value concernant l'audit de ce système en diffusant des bonnes pratiques et en étant une alternative à l'hospitalisation. Toutefois, ils dénoncent un **recours accru à un personnel moins diplômé**, moins coûteux, mais également moins qualifié.

Ainsi, alors que le Président de la République appelle de ses vœux à une refondation de l'ensemble de notre système de santé, via un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières pour notre hôpital, le sénateur LONGEOT souhaiterait savoir quel sera le **rôle dévolu à l'avenir des infirmières et infirmiers libéraux**, dans quelle mesure un tel **plan échappera au dogme d'une vision hospitalo-centrée**, et enfin, comment sera pensée la **relation entre infirmiers et aides-soignants**.

• Le respect de la législation en vigueur concernant la collecte et la destruction des masques et gants

L'attention de la ministre de la Transition écologique et solidaire a été attirée par le sénateur LONGEOT sur la **collecte et la destruction des masques et gants utilisés** dans le cadre de la crise du Covid-19.

En effet, avec le déconfinement annoncé pour le 11 mai 2020, il est à redouter de trouver nombre de masques et de gants de protection potentiellement contaminés dans les rues, sur les parkings de supermarchés ou encore dans la nature.

Si la propagation du virus s'avérait transmissible aux animaux divaguant dans la nature et aux animaux de compagnie, la collecte de ces déchets demeure essentielle.

Dans ces conditions, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement pour **respecter la législation en vigueur avec la mise en œuvre des dispositions légales réglementaires relatives à la collecte, au transport et à la destruction** des masques et gants potentiellement **contaminés** dans ce contexte de pandémie.



Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Devant le Sénat, Edouard PHILIPPE a présenté le plan de déconfinement du Gouvernement

Le plan de déconfinement du Gouvernement était discuté au Sénat le 4 mai. Les sénateurs ne l'ont pas validé (89 voix contre, 81 pour et 174 abstentions). Présenté par Édouard Philippe, ce plan avait été approuvé par les députés la semaine dernière. Ces deux votes, en application de l'article 50-1 de la Constitution, ont surtout une valeur symbolique et pas d'impact sur le lancement du déconfinement, prévu à compter du 11 mai.

• Pas de stocks cachés de masques

S'agissant des masques mis en vente par la grande distribution, Edouard PHILIPPE a répondu à certaines polémiques et a affirmé qu'il n'y avait jamais eu de stocks cachés de masques par la grande distribution. « L'État, les collectivités, les entreprises, la grande distribution travaillent main dans la main pour que les masques soient accessibles à tous, sur tout le territoire à partir du 11 mai » a-t-il précisé.

• Une aide de 200 euros à certains jeunes précaires

Le Premier ministre a annoncé que l'État verserait une aide de 200 euros à 800 000 jeunes de moins de 25 ans « précaires ou modestes ». « Cette somme sera versée début juin aux étudiants ayant perdu leur travail ou leur stage et aux étudiants ultramarins isolés qui n'ont pas pu rentrer chez eux » a ajouté le Premier ministre.

• Le port du masque obligatoire pour les collégiens ?

Le Premier ministre a précisé que le port du masque ne serait obligatoire au collège que si les règles de distanciation sociale ne pouvaient être respectées.

• Le chômage partiel maintenu jusqu'au 1^{er} juin

« La vie économique doit reprendre impérativement et rapidement ». Edouard PHILIPPE a confirmé que le dispositif d'activité partielle resterait en vigueur jusqu'au 1^{er} juin et serait ensuite adapté « progressivement, selon l'évolution de l'épidémie ». « Le fonds de solidarité sera prolongé jusqu'à la fin du mois de mai et sera renforcé pour les TPE ayant fait l'objet de mesures de fermeture hâtives », a poursuivi le Premier ministre. « Les reports de charges fiscales et sociales resteront autorisés jusqu'à fin mai et nous sommes prêts à convertir ces reports en exonération définitive de charges », a-t-il ajouté.

• Déconfinement « reporté » à Mayotte

Le déconfinement progressif le 11 mai ne sera pas pour Mayotte, seul département ultramarin classé rouge. Le virus y circulant activement, la situation sera réévaluée le 14 mai.

• Une reprise des cérémonies religieuses le 29 mai à l'étude

Le Gouvernement est prêt à étudier la possibilité que les offices religieux puissent reprendre à partir du 29 mai si la situation sanitaire ne se dégrade pas.

• L'installation des conseils municipaux suspendue à l'avis du conseil scientifique

Après réception de l'avis du conseil scientifique, le Premier ministre rendra « un rapport qui permettra de dire si, et surtout quand, cette installation des conseils municipaux élus et la réunion des conseils communautaires est possible ».

Concernant la tenue du deuxième tour des élections municipales, le premier ministre remettra au Parlement au plus tard le 23 mai, comme la loi l'impose, le rapport qui déterminera s'il peut avoir lieu en juin.

En conclusion de son discours devant les sénateurs, Édouard PHILIPPE a averti que le 11 mai sera le début de la reprise. Il faut nous y engager avec prudence et responsabilité. (...) Ce qui se joue avec ce déconfinement, c'est un acte de confiance collective. »

Le rejet de ce plan de déconfinement par le Sénat est symbolique, le vote n'ayant qu'une valeur consultative.



La crise sanitaire a conduit Jean-François LONGEOT à fermer sa permanence parlementaire.

Conscients de l'importance de respecter les règles de confinement, **le sénateur et ses collaborateurs** sont tous en télétravail, mais **restent évidemment disponibles**. Des réunions de travail par visioconférence sont régulièrement organisées pour faire le point sur les dossiers et les travaux de la semaine.

En cette période particulièrement difficile, complexe et anxiogène notamment pour les élus, **Jean-François LONGEOT et son équipe restent mobilisés**.

Vous pouvez joindre par téléphone **Laurence au 07 86 26 59 46, Sabine au 06 07 02 72 99 et Timothée au 06 61 12 00 49** ou leur adresser un e-mail à l'adresse jf.longeot@senat.fr

Source <http://www.senat.fr/>

Contacts

Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS

Timothée HOUZEL
t.houzel@clb.senat.fr
Tél : 01 42 34 15 09

Permanence parlementaire
15, Avenue Edouard Droz
25000 BESANCON

Laurence BREUILLLOT - laurence.breuillot@orange.fr
Sabine JACQUESON - s_jacquesson@hotmail.com
Tél : 03 81 82 36 48 - Fax : 03 81 83 54 82

Directeur de la publication : Jean-François LONGEOT, Sénateur du Doubs
Conception et réalisation : Laurence FANE – laurence.fane@gmail.com